



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le
lundi 3 avril 2017 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mmes Brigitte Kenny
Antoinette Boilard-Lord
Chantal Lebel
MM. Roger McGrath
Jules Ferland
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2017 - 04 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 06 et 20 mars 2017
3. Suivi des procès-verbaux
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés - mars 2017
 - 5.2. Présentation des comptes à payer
 - 5.3. Rapport de trésorerie - mars 2017
 - 5.4. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Lettre du maire Coderre au ministre Heurtel
 - 7.2. Hydro-Québec - dommages causés aux installations
 - 7.3. Tourisme Baie-des-Chaleurs - demande d'aide financière
 - 7.4. Centre d'Éducation aux Adultes - demande de don
 - 7.5. Avenir de Postes Canada - lettre type à la ministre
 - 7.6. Mme Gisèle Lefebvre - contestation taxation 2017
 - 7.7. Projet Optilab Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
 - 7.8. UMQ - Assemblée Générale Annuelle 2017
 - 7.9. École des 2 Rivières - demande de don - graduation
 - 7.10. 35^{ème} appel aux municipalités
8. Directeur Général des Élections - Formation
9. Entente Setic - inspection municipale
 - 9.1. Adoption de l'entente - Setic
 - 9.2. Nomination de l'inspecteur municipal
 - 9.3. Nomination de l'officier public chargé de l'application des règlements relatifs aux nuisances, à la sécurité, à l'ordre public et des règlements RCI de la MRC dans la municipalité
10. Réfection du chemin Sillars
11. Taxation protection incendie - campings privés
 - 11.1. Taxation protection incendie campings privés - nombre de sites
 - 11.2. Taxation protection incendie campings privés - entente Ristigouche-Partie-Sud-Est et Pointe-à-la-Croix
12. Réseau informatique et internet – bureau municipal et salle du conseil
13. Employés municipaux

14. Varia

14.1. Dissolution Loisirs Restigouche Sud-Est

14.2. Rencontre avec M. Ambroise Henry - Groupe Ressources en Logement Collectif

14.3. Roger Bourdages - contestation taxation vidange et récupération

14.4. Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix

15. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 03 avril 2017 soit accepté tel que modifié.

Résolution n° 2017 - 04 - 002 Adoption des procès-verbaux des 06 et 20 mars 2017

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny

Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017 soient adoptés tels que présentés.

2017 - 04 - 003 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

2017 - 04 - 004 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

2017 - 04 - 005 Administration

2017 - 04 - 005 - 1 Liste des comptes payés - mars 2017

Les comptes payés au mois de janvier 2017 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Telus	138.38
Hervé Esch	1 142.29
Me Nancy Roy	151.47
Mun. Escuminac	2 572.34
LET - Saint-Alphonse	276.00
Bouffard sanitaire	521.10
CNESST	362.00
Hydro Québec	216.73
Ent. A. Lagacé	11 305.47
MRC d'Avignon	359.50
Desjardins assurances	201.20
Bell Mobilité	98.26
Hervé Esch	1 132.55
Comité de Développement Local RSE	500.00
Héritage Chemin Kempt	500.00
Loisirs Restigouche-Sud-Est	500.00
URLS-GÎM	74.00
Centre d'Action Bénévole	200.00
MRC d'Avignon	157.18
Québec Municipal	80.48
Total payé	20 488.95

Résolution n° 2017 - 04 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Passe Partout Enr.	80.48
Ministère de la Sécurité Publique	4 527.00
Postes Canada	181.40
Copticom	1 034.78
Hydro Québec	1 150.94
Hydro Québec	172.20
Mun. Matapédia	2 286.26
Centre d'Action Bénévole	7.00
Telus	111.36
eToner	283.50
123cartouche	52.81
Le web simple	91.98
Arpo Groupe Conseil	485.77
Total à payer	10 465.48

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au :
03 avril 2017.

Hervé Esch

Directeur général,
secrétaire-trésorier

2017 - 04 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - mars 2017

Le rapport de trésorerie est présenté.

Solde d'ouverture	mars 2017	65 622.52
<u>Entrées</u>		88 394.03
Taxes municipales	50 161.95	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	37 789.13	
Dons reçus	442.95	
<u>Sorties</u>		- 20 009.78
Fournisseurs	17 019.99	
Salaires et cotisations	2 838.04	
Frais bancaires	151.75	
Solde de clôture	mars 2017	134 006.77
Évolution	mars 2017	+ 68 384.25

2017 - 04 - 005 - 4 Affaires courantes

Voir le point 6.1. Rapport d'activité du maire.

2017 - 04 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2017 - 04 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

Le maire effectue une mise à jour concernant les dossiers suivants :

- Solidarité Ristigouche ;
- Réfection du chemin Sillars.

2017 - 04 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

Le conseiller David Ferguson effectue une mise à jour concernant Loisirs Avignon Centre.

2017 - 04 - 007 Correspondance

La correspondance est lue et classée.

2017 - 04 - 007 - 1 Lettre du maire Coderre au ministre Heurtel

Le maire de Montréal, Denis Coderre, appuie la démarche commune auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) en vue d'obtenir le pouvoir de déroger au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP).

2017 - 04 - 007 - 2 Hydro-Québec - dommages causés aux installations

Hydro-Québec a fait par erreur une réclamation en dommages causés à ses installations en confondant la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est avec la réserve amérindienne de Listuguj. La méprise a été rectifiée dans les dossiers d'Hydro-Québec.

Résolution n° 2017 - 04 - 007 - 3 Tourisme Baie-des-Chaleurs - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour la relance de Tourisme Baie-des-Chaleurs ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est contribue pour un montant de 79,00 \$ à Tourisme Baie-des-Chaleurs.

Résolution n° 2017 - 04 - 007 - 4 Centre d'Éducation aux Adultes - demande de don

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Centre d'Éducation des Adultes Maria-Matapédia ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est octroie un don de 50,00 \$ au Centre d'Éducation des Adultes Maria-Matapédia.

Résolution n° 2017 - 04 - 007 - 5 Avenir de Postes Canada - lettre type à la ministre

CONSIDÉRANT les 45 recommandations par le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires sur l'avenir de Postes Canada ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est envoie une lettre à l'Honorable Judy M. Foote, Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada afin de soutenir et bonifier les recommandations pour le développement de l'offre de services de Postes Canada.

Résolution n° 2017 - 04 - 007 - 6 Mme Gisèle Lefebvre - contestation taxation 2017

CONSIDÉRANT la lettre datée du 24 mars 2017 reçue de Mme Gisèle Lefebvre contestant la taxation annuelle 2017 relative à la gestion des matières résiduelles pour le n° de matricule 5117-08-4046 ;

CONSIDÉRANT le règlement n° 2016-010 relatif au budget pour l'année financière 2017 et concernant la fixation du taux de la taxe foncière, du tarif de compensation pour la gestion des matières recyclables, la gestion des ordures, la protection incendie sur les terrains de camping et le taux d'intérêt des arriérés adopté par le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est en date du 12 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de traiter chaque contribuable de manière égale ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la taxation 2017 pour le n° de matricule 5117-08-4046 est conforme au règlement de taxation 2017 ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est rejette la demande de Mme Gisèle Lefebvre d'être exonérée de la taxes de vidange et de récupération sur les résidences saisonnières ;

QU' une copie de cette résolution soit acheminée à Mme Gisèle Lefebvre accompagnée d'une copie du règlement n° 2016-010 relatif au budget 2017.

Résolution n° 2017 - 04 - 007 - 7 Projet Optilab Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT le projet Optilab prévoyant la centralisation des laboratoires médicaux publics du Québec (projet Optilab) actuellement mis en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux ;

CONSIDÉRANT QU' une telle centralisation à grande échelle pénalisera la population et de nombreuses régions ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise à centraliser les activités des laboratoires médicaux du Québec dans onze méga laboratoires, essentiellement présents dans les grands centres urbains ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet suscite d'importantes inquiétudes et des questionnements, tant sur les risques et les coûts croissants potentiels liés au transport, à la sécurité, à la stabilité et à la traçabilité des échantillons ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 26 janvier dernier, la tarification pour le transport des échantillons biologiques est légalement autorisée ;

CONSIDÉRANT QU' ainsi, les frais de transport d'un nombre croissant de prélèvements réalisés hors des centres hospitaliers seront maintenant facturés aux usagers ;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles contraintes économiques, qui risquent d'augmenter avec le déploiement du projet Optilab, pourraient constituer une barrière financière importante à l'accès aux soins, notamment pour les personnes à faible revenu et celles aux prises avec une ou plusieurs maladies chroniques ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est s'oppose à l'implantation du projet Optilab actuellement mis en œuvre par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

QU' une copie de cette résolution soit adressée à M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux.

2017 - 04 - 007 - 8 UMQ - Assemblée Générale Annuelle 2017

L'assemblée générale annuelle de l'Union des Municipalités du Québec aura lieu le vendredi 05 mai 2017 à Montréal. La municipalité ne souhaite pas déléguer un représentant à cette assemblée.

Résolution n° 2017 - 04 - 007 - 9 École des 2 Rivières - demande de don - graduation

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'École des Deux-Rivières ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est octroie un don de 50,00 \$ à l'École des Deux-Rivières de Matapédia à l'occasion de la cérémonie en l'honneur des finissants 2017.

Résolution n° 2017 - 04 - 008 Directeur Général des Élections - Formation

CONSIDÉRANT QUE 2017 est une année d'élections générales municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections propose une formation gratuite de deux (2) jours à l'attention des directeurs d'élection qui officient pour la première fois dans leurs fonctions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le directeur général s'inscrive à cette formation et que lui soient remboursés les frais de déplacement tel que prévu au règlement n° 2017-001 de la municipalité.

2017 - 04 - 009 Entente Setic - inspection municipale

Résolution n° 2017 - 04 - 009 - 1 Adoption de l'entente - Setic

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, St-André-de-Restigouche, St-Alexis-de-Matapédia, St-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia afin de se doter d'un service d'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente discuté avec la compagnie Setic Enr. ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est accepte le projet d'entente de services de la compagnie Setic Enr. et autorise MM. François Boulay, maire et Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier à signer cette entente au nom de la municipalité.

Résolution n° 2017 - 04 - 009 - 2 Nomination de l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT l'entente de services avec la compagnie Setic Enr. Relative à l'inspection municipale ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Antoinette Boilard-Lord
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit nommé M. Louis Pascal Laforest inspecteur municipal de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour la durée de l'entente de services.

2017 - 04 - 009 - 3 Nomination de l'officier public chargé de l'application des règlements relatifs aux nuisances, à la sécurité, à l'ordre public et des règlements RCI de la MRC dans la municipalité

Le point sera étudié à la prochaine réunion de travail.

2017 - 04 - 010 Réfection du chemin Sillars

Une mise à jour des informations sur la réfection du chemin Sillars est faite suite à des rencontres avec la compagnie Arpo Groupe Conseil et le Ministère des Transports du Québec.

2017 - 04 - 011 Taxation protection incendie - campings privés

Résolution n° 2017 - 04 - 011 - 1 Taxation protection incendie campings privés - nombre de sites

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6780458 Canada Inc. a fait en date du 13 mars 2017 la déclaration d'un nombre de 152 sites de camping saisonniers occupés durant la saison estivale 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit révisé le calcul du montant dû pour la protection incendie en fonction du nombre de sites déclarés pour 2016, soit 152 sites de camping saisonniers pour la compagnie 6780458 Canada Inc. et 25 sites pour Les Fermes Allan Alexander Ltée pour un total de 177 sites ;

QUE soit mis en place, en collaboration avec la municipalité de Pointe-à-la-Croix, un mécanisme annuel de vérification du nombre de sites de camping saisonniers ;

QU' un nouveau règlement de taxation protection incendie soit adopté en conséquence ;

QU' à la suite du nouveau règlement, un compte de taxes ajusté soit envoyé à chaque contribuable concerné par cette modification ;

QU' une copie de la présente résolution soit envoyée à la municipalité de Pointe-à-la-Croix accompagnée du tableau de calcul révisé de la quote-part de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est dans le coût de la protection incendie de Pointe-à-la-Croix.

Résolution n° 2017 - 04 - 011 - 2 Taxation protection incendie campings privés - entente Ristigouche-Partie-Sud-Est et Pointe-à-la-Croix

CONSIDÉRANT QU' une entente de protection incendie a été signée en date du 16 septembre 2015 entre les municipalités de Ristigouche-Partie-Sud-Est et Pointe-à-la-Croix ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit à l'article 10 que "La municipalité recevant assistance (Ristigouche-Partie-Sud-Est) s'engage à payer à la Municipalité prêtant assistance (Pointe-à-la-Croix), les déboursés suivants :

a) Le coût annuel des opérations, des véhicules utilisés et du financement des équipements du service incendie, au prorata du nombre de portes desservies tel que décrit à l'annexe A de l'entente."

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A de cette entente se lit comme suit :
" MODALITÉS DE LA QUOTE-PART ANNUEL DES SERVICES DE PROTECTION INCENDIE

Le calcul de la prime annuelle se fait sur la base des coûts de protection incendie de la municipalité de Pointe-à-la-Croix au prorata du nombre de portes desservies.

Le nombre de portes se définit comme suit :

- logement : 1,00
- édifice administratif ou commercial : 1,00
- chalet ou une maison de villégiature : 0,50
- site de camping saisonnier avec roulotte : 0,50 "

CONSIDÉRANT QUE la période d'activité estivale des campings privés se situe généralement entre la mi-mai et la mi-septembre de chaque année, soit une durée d'environ 4 mois ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est demande à la municipalité de Pointe-à-la-Croix de bien vouloir considérer une modification de l'annexe A de l'entente inter-municipale de couverture protection incendie tel que suit :
- site de camping saisonnier avec roulotte : 0,33 porte.

2017 - 04 - 012 Réseau informatique et internet – bureau municipal et salle du conseil

Des informations sont données sur la réorganisation du réseau informatique et internet de l'édifice municipal.

Résolution n° 2017 - 04 - 013 Employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est désire se doter d'un employé en charge de l'entretien des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Jules Ferland
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité fasse paraître une annonce en ce sens dans le journal municipal, sur le site d'Emploi-Québec ainsi que dans toute autre publication ou sur tout autre site adéquat.

2017 - 04 - 014 Varia

2017 - 04 - 014 - 1 Dissolution Loisirs Restigouche Sud-Est

Un avis de dissolution de l'organisme Les Loisirs Restigouche Sud-Est a été publié en date du 22 février 2017 dans l'hebdomadaire "L'Écho de la Baie". Des discussions ont lieu sur le sujet.

2017 - 04 - 014 - 2 Rencontre avec M. Ambroise Henry - Groupe Ressources en Logement Collectif

Mme Jacqueline Bouchard propose une rencontre avec M. Ambroise Henry du Groupe Ressources en Logement collectif.

Résolution n° 2017 - 04 - 014 - 3 Roger Bourdages - contestation taxation vidange et récupération

CONSIDÉRANT la lettre datée du 1^{er} avril 2017 reçue de M. Roger Bourdages contestant la taxation annuelle 2017 relative à la gestion des matières résiduelles pour le n° de matricule 5822-31-0020 ;

CONSIDÉRANT le règlement n° 2016-010 relatif au budget pour l'année financière 2017 et concernant la fixation du taux de la taxe foncière, du tarif de compensation pour la gestion des matières recyclables, la gestion des ordures, la protection incendie sur les terrains de camping et le taux d'intérêt des arriérés adopté par le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est en date du 12 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de traiter chaque contribuable de manière égale ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Brigitte Kenny
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la taxation 2017 pour le n° de matricule 5822-31-0020 est conforme au règlement de taxation 2017 ;

QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est rejette la demande de M. Roger Bourdages d'être exonéré de la taxes de vidange et de récupération sur les résidences saisonnières ;

QU' une copie de cette résolution soit acheminée à M. Roger Bourdages accompagnée d'une copie du règlement n° 2016-010 relatif au budget 2017.

Résolution n° 2017 - 04 - 014 - 4 Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique génère 20% des emplois dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie touristique représente le deuxième secteur d'importance en matière d'emploi dans la Baie-des-Chaleurs ;

CONSIDÉRANT QUE 277 millions \$ ont été dépensés dans notre belle péninsule par 740 000 touristes en 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est la porte d'entrée entre la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 14 000 touristes se sont arrêtés au Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix en 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix permet d'augmenter la durée de séjour des touristes qui s'y arrêtent ;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix crée, chaque année, six emplois saisonniers ;

CONSIDÉRANT QUE le financement du Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est une bataille chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix bénéficiait d'une subvention de 30 000 \$ par année provenant du budget discrétionnaire du ministre du Tourisme jusqu'en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Gaspésie via la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs fait des efforts considérables pour maintenir les services offerts au Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités et toutes les entreprises des MRC d'Avignon, de Bonaventure et du Rocher-Percé profitent d'importantes retombées économiques liées au tourisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson

Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est appuie la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs dans ses démarches afin que le Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix obtienne un statut particulier en plus de reconnaître l'importance de celui-ci pour la région.

Résolution n° 2017 - 04 - 015 Levée de l'assemblée

À 21 h 20, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.

Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier